

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 100

11 janvier 2014

SOMMAIRE

A Corps Parfait s.à r.l.	4798	HAZ Holding S.A.	4772
A.D. Consult	4799	Hermitage Secure Capital S.A.	4788
A.G.P. Lux S.A.	4772	IECH Europe S.A.	4788
A.J.T. S.à.r.l.	4799	IVM Holdings S.à r.l.	4785
Allianz Finance VII Luxembourg S.A.	4795	Librairie Prince Henri S.à.r.l.	4799
Aste Immo S.à r.l.	4785	Luxembourg Investment Solutions S.A.	4795
Astral International S.A. - SPF	4799	Manling	4795
Baumert,s.à r.l.	4779	Minorco	4795
Bureau d'Architecture Web, s.à r.l.	4799	MNCC International S.à r.l.	4788
Bureau Veritas Luxembourg S.A.	4799	Ourakan International S.A.	4791
Cardintel Investments Financiers S.A. ...	4778	PH. Dean Divertissements S.A.	4776
Car Interior Design (Luxembourg) S.à r.l.	4785	Pneus Service Hoffmann S.à r.l.	4798
Central Europe Finance Immobiliare S.A.	4800	Pole Concept	4772
Columbus Global Opportunities	4782	SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A.	4754
Dalcom S.A.	4771	Sedco Capital Global Funds	4800
ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp.	4776	Shelon Holdings S.A.	4791
Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l.	4754	Team-Trans S.A.	4754
Etnaresto Sàrl	4782	Topinvestment S.A.	4800
GENIVAR Luxembourg S.à.r.l.	4800	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	4794
Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.	4782	Westmount S.A.	4771
		WSP Luxembourg S.à r.l.	4800

Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.254.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 novembre 2013 que Enero Warehouse Leasing Finance Purpose Trust, trust établi et existant selon le droit de l'île des Bermudes agissant à travers son trustee, Codan Trust Company Limited, a cédé à Macquarie AirFinance Acquisitions Limited, société en commandite par actions établie et existante selon le droit de l'île des Bermudes, agissant à travers son siège principal sis au 1^{er} étage, Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Irlande et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 41289, l'entièreté des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir, 100 (cent) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital de la Société.

En conséquence, à compter du 26 novembre 2013, Macquarie AirFinance Acquisitions Limited, précitée, est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176679/19.

(130215472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Team-Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. Dezember 2013

Der Sitz der Gesellschaft bleibt L-1750 Luxembourg, 62 Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung

Référence de publication: 2013175199/10.

(130213645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A." a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167051 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on dated April 5, 2012, number 897, and whose the bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated May 29, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1854 dated August 1, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on November 6, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire and fully paid up share capital of the Company are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the nominal value of the class A shares, class B shares and management share issued by the Company so that each class A shares, class B shares and management share shall now have a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) and acknowledgement that further to such change the shareholders of the Company now hold three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A shares, one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B shares and one hundred (100) management shares;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of nine thousand five hundred eighty-eight Euro and seven cents (EUR 9.588,07) to raise it from its current amount of sixteen million three hundred seventy-six thousand four hundred twenty-four Euro (EUR 16.376.424,00) to sixteen million three hundred eighty-six thousand twelve Euro and seven cents (EUR 16.386.012,07) by the creation and issuance of the following shares (the New Shares):

Class of New Shares	Number of New Shares	Nominal value	Aggregate nominal value
Class C Shares	105.202,00	0,01	€ 1.052,02
Class D1 Shares	249.646,00	0,01	€ 2.496,46
Class D2 Shares	160.854,00	0,01	€ 1.608,54
Class D3 Shares	443.105,00	0,01	€ 4.431,05
	<u>958.807,00</u>	<u>0,01</u>	<u>€ 9.588,07</u>

3. Waiver by the existing shareholders of the Company of their preferred subscription right on the New Shares.

4. Subscription for all the New Shares by new subscribers, and full payment of the New Shares by contribution in cash and in kind.

5. Restatement of the articles of association of the Company.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the nominal value of the shares issued by the Company to one cent of Euro (EUR 0,01) and to acknowledge that further to such change the shareholders of the Company now hold three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A shares, one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B shares and one hundred (100) management shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand five hundred eighty-eight Euro and seven cents (EUR 9.588,07) to raise it from its current amount of sixteen million three hundred seventy-six thousand four hundred twenty-four Euro (EUR 16.376.424,00) to sixteen million three hundred eighty-six thousand twelve Euro and seven cents (EUR 16.386.012,07) by the creation and issuance of the following shares (the New Shares):

Class of New Shares	Number of New Shares	Nominal value	Aggregate nominal value
Class C Shares	105.202,00	0,01	€ 1.052,02
Class D1 Shares	249.646,00	0,01	€ 2.496,46
Class D2 Shares	160.854,00	0,01	€ 1.608,54
Class D3 Shares	443.105,00	0,01	€ 4.431,05
	<u>958.807,00</u>	<u>0,01</u>	<u>€ 9.588,07</u>

Third resolution

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right on the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the following subscribers (the Subscribers), here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on November 2013:

Name	Residential Address	Date of Birth	Place of Birth
Jack Knott	400 South Ocean Boulevard, #205 Delray Beach, FL 33483 - 6661, USA	31/05/1954	Rockford, Illinois (US)
Michael Alger	6143 NW 91st Avenue, Parkland, FL 33067, USA	7/02/1957	Gary, Indiana (USA)
Carla Stucky	181 Brightwater Dr. Apt 5,	11/07/1967	Oklahoma City, OK (USA)

Gene Welsh	Clearwater Beach, FL 33767, USA 1511 W. Henderson Street, Chicago, IL 60657, USA	23/12/1963	St Louis Missouri (USA)
Frederick Fratto	819 Southern Shore Drive, Peachtree City, GA 30269, USA	8/07/1954	Clarksburg, WV (USA)
Tammy Gianfortune	2611 W Superior, Chicago, IL 60612, USA	26/12/1960	Springfield, IL (USA)
Duane Owens	232 Stewart Road, Fountain Inn, SC 29644, USA	17/09/1968	Greenville, SC (USA)
David Neal	4101 St. Joseph Drive, Indian Trail, NC, 28079, USA	17/05/1955	Hull, UK (USA)
Douglas Bengtson	2707 Royal St James Ct, St Charles, IL 60174, USA	30/10/1947	Houston, TX (USA)
Martin Dominique	9915 W 144 th Pl, Orland Park, IL 60462, USA	5/10/1953	Wauseon, Ohio (USA)
Anna Walker	2 Windy Lane; Pawleys Island, SC 29585, USA	31/03/1978	Moore, SC (USA)
Henry Welter	513 Brian Drive, Spartanburg, SC 29307, USA	21/04/1966	Clemson, SC (USA)
Cynthia Bauman	108 Christopher Lane, Battle Creek, MI 49015, USA	27/09/1961	Battle Creek, Michigan (USA)
Mark Brownrigg	9 Greetwell Lane, Nettleham, Lincoln, Lincolnshire LN2 2PN, UK	8/03/1973	Heswall, Wirral, Cheshire, UK
Simon Buswell	11 Charlock Road, St Crispins, Northampton. NN5 4AQ, UK	13/02/1976	Northampton, UK
Nigel Hewitt	2a Ravenhill Drive, March, Cambridgeshire, UK PE15 9RL, UK	22/11/1965	Boston, UK
Mark Lapping	Painswhin Farm, Helhoughton, Fakenham, Norfolk NR21 7BZ, UK	2/01/1969	Edinburgh, Scotland
Karl Bostock	17 Boston Road, Heckington, Sleaford, Lincolnshire, NG34 9JD, UK	22/06/1977	Northampton, Northamptonshire
Ian Partington	32b Cumber Lane, Wilmslow, Cheshire, SK9 6EA, UK	22/07/1967	Bowden, UK
Joanne Ormrod	High Meadow, Cold Hill Lane, New Mill, Holmfirth, HD9 7JX, UK	19/04/1967	Wisbech, Cambridgeshire, UK
Stuart Clark	3 Sunfields Close, Weston Hills, Nr Spalding, Lincolnshire PE12 6WL, UK	23/08/1972	March, UK
Anthony Lennon	91 Main Road, Uffington, Stamford, Lincs, PE9 4SN, UK	08/06/1951	Boston, Lincs, UK
Dennis Patterson	17, Longhirst Drive, Cramlington, NE23 7XL, UK	7/03/1959	Cramlington, UK
Robert Court	Rushbrick House, Mill road, Mattishall, Norfolk, NR20 3RL, UK	10/07/1965	Dartford, UK
Dieter Bergner	Müller-Thurgau-Weg 4, 74676 Niedernhall. Germany	22/03/1961	Nürnberg, Germany
Zdenek Rybczuk	Merunkova 668/4, Plotiste Nad Labem, 50311 Hradec Kralove, Czech Republik	11/01/1972	Varnsdorf, okr. Decin, Czech Republic
Dirk Scholz	Lorettostrasse 38, 79100 Freiburg, Germany	30/06/1966	Bensberg, Germany
Zbigniew Woznica	Ul. Ko cielna 51B, 44-266 wierklany Górne, Poland	22/10/1961	Rybnik, Poland
David Etienne	13 Bis Sente du Friche Barbet, 28300 Saint Prest, France.	28/03/1973	Caen, France
Balazs Szabo	Dózsa György Str. 4, H-8264 Szigliget, Hungary	23/10/1955	Sárvár, Hungary

Marita Jaatinen	Vuorehaantie 6, 33960 Pirkkala, Finland	8/04/1961	Rovaniemi, Finland
Christopher Hart	Cor Van Osnabruggeaan, 78, 2251 RG, Voorschoten, Nederland	3/09/1968	Leeds, UK
Gary Stanley	97 Black Bull Lane, Fulwood, Preston, PR2 3QA, UK	30/12/1963	Sheerness, UK
Darren Dean	25 Northfield, Bridgwater, Somerset, TA6 7HA, UK	24/02/1964	Darlaston, UK
Gary Rehwinkel	1899 Baytowne Loop, Miramar, FI 32550, US	1/11/1961	Mobile, Alabama , USA
Paul Toby	19 Melbourn Road, Royston, Herts SG8 7DB, UK	18/06/1968	Liverpool, UK

The Subscribers declare to subscribe for the New Shares and to fully pay them up, either in cash or by contribution in kind (the CIK), as follows:

Subscriber	Class of shares	Number of shares	Nominal value	Aggregate nominal value	Aggregate subscription price	Payment
Mark Lapping	Class C Shares	5.750	€ 0,01	€ 57,50	€ 209.170,01	PIK
Karl Bostock	Class C Shares	7.988	€ 0,01	€ 79,88	€ 290.558,60	PIK
Ian Partington	Class C Shares	18.422	€ 0,01	€ 184,22	€ 670.125,67	PIK
Joanne Ormod	Class C Shares	10.139	€ 0,01	€ 101,39	€ 368.835,37	PIK
Stuart Clark	Class C Shares	9.669	€ 0,01	€ 96,69	€ 351.708,04	PIK
Antony Lennon	Class C Shares	26.833	€ 0,01	€ 268,33	€ 976.071,44	PIK
Dennis Patterson	Class C Shares	18.422	€ 0,01	€ 184,22	€ 670.125,67	PIK
Robert Court	Class C Shares	7.979	€ 0,01	€ 79,79	€ 290.255,61	PIK
Mark Lapping	Class D2 Shares	66.061	€ 0,01	€ 660,61	€ 50.866,97	PIK
Karl Bostock	Class D2 Shares	40.209	€ 0,01	€ 402,09	€ 30.960,93	PIK
Ian Partington	Class D2 Shares	24.129	€ 0,01	€ 241,29	€ 18.579,33	PIK
Joanne Ormod	Class D2 Shares	24.129	€ 0,01	€ 241,29	€ 18.579,33	PIK
Stuart Clark	Class D2 Shares	6.326	€ 0,01	€ 63,26	€ 4.871,02	PIK
Dieter Bergner	Class D1 Shares	78.330	€ 0,01	€ 783,30	€ 60.337,52	PIK
Zdenek Rybczuk	Class D1 Shares	48.956	€ 0,01	€ 489,56	€ 37.710,95	PIK
Dirk Scholz	Class D1 Shares	39.165	€ 0,01	€ 391,65	€ 30.168,76	PIK
Zbigniew Woznica	Class D1 Shares	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	PIK
David Etienne	Class D1 Shares	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	PIK
Balasz Szabo	Class D1 Shares	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	PIK
Marita Jaatinen	Class D1 Shares	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	PIK
Chris Hart	Class D1 Shares	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	PIK
Jack Knott	Class D3 Shares	187.683	€ 0,01	€ 1.876,83	€ 1.876,83	Cash
Michael Alger	Class D3 Shares	56.191	€ 0,01	€ 561,91	€ 561,91	Cash
Carla Stucky	Class D3 Shares	16.264	€ 0,01	€ 162,64	€ 162,64	Cash
Gene Welsh	Class D3 Shares	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Fred Fratto	Class D3 Shares	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Tammy Gianfortune	Class D3 Shares	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Duane Owens	Class D3 Shares	16.264	€ 0,01	€ 162,64	€ 162,64	Cash
David Neal	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Doug Bengston	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Marty Dominique	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Anna Walker	Class D3 Shares	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 105,71	Cash
Hank Welter	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Cyndi Baumann	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Gary Stanley	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 3.758,29	Cash
Darren Dean	Class D3 Shares	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 15.659,89	Cash
Gary Rehwinkel	Class D3 Shares	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 105,71	Cash
Paul Toby	Class D3 Shares	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 8.142,84	Cash
Mark Brownrigg	Class D3 Shares	7.319	€ 0,01	€ 73,19	€ 5.637,83	Cash

Simon Buswell	Class D3 Shares	7.319	€ 0,01	€ 73,19	€ 5.637,83	Cash
Nigel Hewitt	Class D3 Shares	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 3.758,29	Cash
Mark Lapping	Class D3 Shares	2.000	€ 0,01	€ 20,00	€ 1.540,60	Cash
Karl Bostock	Class D3 Shares	1.220	€ 0,01	€ 12,20	€ 939,77	Cash
Ian Partington	Class D3 Shares	732	€ 0,01	€ 7,32	€ 563,86	Cash
Jo Ormod	Class D3 Shares	732	€ 0,01	€ 7,32	€ 563,86	Cash
Stuart Clark	Class D3 Shares	195	€ 0,01	€ 1,95	€ 150,21	Cash
Total	N/A	958.807	€ 0,01	€ 9.588,07	€ 4.193.191,32	N/A

The amount of fifty thousand one hundred eighty-two Euro and fifty-five cents (EUR 50.182,55) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The total value of the contributions in kind is declared by the relevant Subscribers to be of four million one hundred forty-three thousand eight Euro and seventy-seven cents (EUR 4.143.008,77), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, which concludes as follows:

Conclusion

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 4 143 008.77 does not corresponds at least in number and nominal value to the 515 702 new shares, having a par value of EUR 0.01 each, to be issued for a total subscription price of EUR 5 157.02 with EUR 5 157.02 being allocated to the share capital of the Company (105 202 class C shares, 249 646 class D1 shares and 160 854 class D2 shares having a nominal and par value of EUR 0.01 each) and EUR 4 137 851.75 to the share premium account."

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the above mentioned auditor's report.

Effective implementation of the contribution in kind

The contributing persons, through their proxy holder, declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the contributed assets and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contributed assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing persons are entitled to any rights as to the contributed assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the contributed assets in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

The meeting resolves to restate the articles of association of the Company, which shall read as follows:

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title I. Capital, Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at sixteen million three hundred eighty-six thousand twelve Euro and seven cents (EUR 16.386.012,07) represented by the following shares:

- three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares);
- one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares);
- one hundred five thousand two hundred two (105.202) Class C Shares, having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class C Shares);
- two hundred forty-nine thousand six hundred forty-six (249.646) Class D1 Shares, having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D1 Shares);
- one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) Class D2 Shares, having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D2 Shares);
- four hundred forty-three thousand one hundred five (443.105) Class D3 Shares, having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D3 Shares);
- one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (hereinafter, the Management Shares).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D1 Shares, the Class D2 Shares, the Class D3 Shares and the Management Shares are together referred to as the Shares, and the above listed Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3 Shares and Management Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- six (6) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A, Class B, Class C, Class D1, Class D2 or Class D3 Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- six (6) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13, subject always to the provisions of any Shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Shareholders.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at three hundred seventy-two million nine hundred six thousand six hundred ninety Euro and three cents (EUR 372.906.690,03) represented by thirty-seven billion two hundred ninety million six hundred sixty-nine thousand three (37.290.669.003) Shares to be issued at the sole discretion of the Manager (as defined below) of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and any Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law. The Manager (as defined below) is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Management Shares shall be held by SCPack Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166916, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Shares are and will remain registered shares.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Share Classes is freely transferable in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title II. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Share Classes shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any

director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title III. General Meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager. Notwithstanding the foregoing, any resolution which conflicts with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders shall be null and void.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, and in compliance with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title IV. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members (the Supervisory Board). The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

In case of vacancy of one or several Supervisory Board members' position(s), the Supervisory Board can appoint one or several members, the mandate of which shall be granted until the next annual general meeting of shareholders.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title V. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and to any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167051 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Luxembourg, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 avril 2012, numéro 897, et dont les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire instrumentaire, en date du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1854 en date du 1 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Claudia Rouckert, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 6 novembre 2013, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant ensemble l'ensemble du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la valeur nominale des actions de classe A, des actions de classe B et de l'action de commandité émises par la Société de sorte que chacune des actions de classe A, des actions de classe B et de l'action de commandité doivent désormais avoir une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et reconnaissance que suite à ce changement les actionnaires de la Société détiennent trois cent quatre-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions de classe A, un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions de classe B et cent (100) actions de commandité;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit Euro et sept centimes (EUR 9.588,07) pour le porter de son montant actuel de seize millions trois cent soixante-seize mille quatre cent vingt-quatre Euro (EUR 16.376.424,00) à seize millions trois cent quatre-vingt-six mille douze Euro et sept centimes (EUR 16.386.012,07) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes (les Nouvelles Actions):

Classe de Nouvelle Action	Nombre de Nouvelles Actions	Valeur nominale	Valeur nominale totale
Actions de classe C	105.202,00	0,01	€ 1.052,02
Actions de classe D1	249.646,00	0,01	€ 2.496,46
Actions de classe D2	160.854,00	0,01	€ 1.608,54
Actions de classe D3	443.105,00	0,01	€ 4.431,05
	<u>958.807,00</u>	<u>0,01</u>	<u>€ 9.588,07</u>

3. Renonciation par les actionnaires existants de leur droit préférentiel de souscription à l'égard des Nouvelles Actions.

4. Souscription aux Nouvelles Actions et libération en numéraire ou en nature par les nouveaux souscripteurs.

5. Refonte des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société à un centime d'Euro (EUR 0,01) et de reconnaître que suite à ce changement les actionnaires de la Société détiennent trois cent quatre-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions de classe A, un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions de classe B et cent (100) actions de commandité.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit Euro et sept centimes (EUR 9.588,07) pour le porter de son montant actuel de seize millions trois cent soixante-seize mille quatre cent vingt-quatre Euro (EUR 16.376.424,00) à seize millions trois cent quatre-vingt-six mille douze Euro et sept centimes (EUR 16.386.012,07) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes (les Nouvelles Actions):

Classe de Nouvelle Action	Nombre de Nouvelles Actions	Valeur nominale	Valeur nominale totale
Actions de classe C	105.202,00	0,01	€ 1.052,02
Actions de classe D1	249.646,00	0,01	€ 2.496,46
Actions de classe D2	160.854,00	0,01	€ 1.608,54
Actions de classe D3	443.105,00	0,01	€ 4.431,05
	<u>958.807,00</u>	<u>0,01</u>	<u>€ 9.588,07</u>

Troisième résolution

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription à l'égard des Nouvelles Actions.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce sont intervenus les souscripteurs suivants (les Souscripteurs), ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de procurations données sous seing privé en novembre 2013:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Jack Knott	400 South Ocean Boulevard, #205 Delray Beach, FL 33483 - 6661, USA	31/05/1954	Rockford, Illinois (US)
Michael Alger	6143 NW 91st Avenue, Parkland, FL 33067, USA	7/02/1957	Gary, Indiana (USA)
Carla Stucky	181 Brightwater Dr. Apt 5, Clearwater Beach, FL 33767, USA	11/07/1967	Oklahoma City, OK (USA)
Gene Welsh	1511 W. Henderson Street, Chicago, IL 60657, USA	23/12/1963	St Louis Missouri (USA)
Frederick Fratton	819 Southern Shore Drive, Peachtree City, GA 30269, USA	8/07/1954	Clarksburg, WV (USA)
Tammy Gianfortune	2611 W Superior, Chicago, IL 60612, USA	26/12/1960	Springfield, IL (USA)
Duane Owens	232 Stewart Road, Fountain Inn, SC 29644, USA	17/09/1968	Greenville, SC (USA)
David Neal	4101 St. Joseph Drive, Indian Trail, NC, 28079, USA	17/05/1955	Hull, UK (USA)
Douglas Bengtson	2707 Royal St James Ct, St Charles, IL 60174, USA	30/10/1947	Houston, TX (USA)
Martin Dominique	9915 W 144 th Pl, Orland Park, IL 60462, USA	5/10/1953	Wauseon, Ohio (USA)
Anna Walker	2 Windy Lane; Pawleys Island, SC 29585, USA	31/03/1978	Moore, SC (USA)
Henry Welter	513 Brian Drive, Spartanburg, SC 29307, USA	21/04/1966	Clemson, SC (USA)
Cynthia Bauman	108 Christopher Lane, Battle Creek, MI 49015, USA	27/09/1961	Battle Creek, Michigan (USA)
Mark Brownrigg	9 Greetwell Lane, Nettleham, Lincoln, Lincolnshire LN2 2PN, UK	8/03/1973	Heswall, Wirral, Cheshire, UK
Simon Buswell	11 Charlock Road, St Crispins, Northampton. NN5 4AQ, UK	13/02/1976	Northampton, UK
Nigel Hewitt	2a Ravenhill Drive, March, Cambridgeshire, UK PE15 9RL, UK	22/11/1965	Boston, UK
Mark Lapping	Painswhin Farm, Helhoughton, Fakenham, Norfolk NR21 7BZ, UK	2/01/1969	Edinburgh, Scotland
Karl Bostock	17 Boston Road, Heckington, Sleaford, Lincolnshire, NG34 9JD, UK	22/06/1977	Northampton, Northamptonshire
Ian Partington	32b Cumber Lane, Wilmslow, Cheshire, SK9 6EA, UK	22/07/1967	Bowden, UK
Joanne Ormrod	High Meadow, Cold Hill Lane, New Mill, Holmfirth, HD9 7JX, UK	19/04/1967	Wisbech, Cambridgeshire, UK
Stuart Clark	3 Sunfields Close, Weston Hills, Nr Spalding, Lincolnshire PE12 6WL, UK	23/08/1972	March, UK
Anthony Lennon	91 Main Road, Uffington, Stamford, Lincs, PE9 4SN, UK	08/06/1951	Boston, Lincs, UK
Dennis Patterson	17, Longhirst Drive, Cramlington, NE23 7XL, UK	7/03/1959	Cramlington, UK
Robert Court	Rushbrick House, Mill road,	10/07/1965	Dartford, UK

Dieter Bergner	Mattishall, Norfolk, NR20 3RL, UK Müller-Thurgau-Weg 4, 74676 Niedernhall. Germany	22/03/1961	Nürnberg, Germany
Zdenek Rybczuk	Merunkova 668/4, Plotiste Nad Labem, 50311 Hradec Kralove, Czech Republik	11/01/1972	Varnsdorf, okr. Decin, Czech Republic
Dirk Scholz	Lorettostrasse 38, 79100 Freiburg, Germany	30/06/1966	Bensberg, Germany
Zbigniew Woznica	Ul. Ko cielna 51B, 44-266 wierklany Górne, Poland	22/10/1961	Rybnik, Poland
David Etienne	13 Bis Sente du Friche Barbet, 28300 Saint Prest, France.	28/03/1973	Caen, France
Balazs Szabo	Dózsa György Str. 4, H-8264 Szigliget, Hungary	23/10/1955	Sárvár, Hungary
Marita Jaatinen	Vuorehaantie 6, 33960 Pirkkala, Finland	8/04/1961	Rovaniemi, Finland
Christopher Hart	Cor Van Osnabruggeaan, 78, 2251 RG, Voorschoten, Nederland	3/09/1968	Leeds, UK
Gary Stanley	97 Black Bull Lane, Fulwood, Preston, PR2 3QA, UK	30/12/1963	Sheerness, UK
Darren Dean	25 Northfield, Bridgwater, Somerset, TA6 7HA, UK	24/02/1964	Darlaston, UK
Edwin Goffard	18A Frundsvergstrabe, Strablach, 82064 Stravlach- Dingharting, Germany	30/10/1963	Brussels, Belgium
Gary Rehwinkel	1899 Baytowne Loop, Miramar, Fl 32550, US	1/11/1961	Mobile, Alabama , USA
Paul Toby	19 Melbourn Road, Royston, Herts SG8 7DB, UK	18/06/1968	Liverpool, UK

Les Souscripteurs déclarent souscrire aux Nouvelles Actions et les libérer intégralement par apport en numéraire ou en nature (les AN) ainsi:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur nominale totale	Valeur totale de souscription	Libération
Mark Lapping	Action de Classe C	5.750	€ 0,01	€ 57,50	€ 209.170,01	AN
Karl Bostock	Action de Classe C	7.988	€ 0,01	€ 79,88	€ 290.558,60	AN
Ian Partington	Action de Classe C	18.422	€ 0,01	€ 184,22	€ 670.125,67	AN
Joanne Ormod	Action de Classe C	10.139	€ 0,01	€ 101,39	€ 368.835,37	AN
Stuart Clark	Action de Classe C	9.669	€ 0,01	€ 96,69	€ 351.708,04	AN
Antony Lennon	Action de Classe C	26.833	€ 0,01	€ 268,33	€ 976.071,44	AN
Dennis Patterson	Action de Classe C	18.422	€ 0,01	€ 184,22	€ 670.125,67	AN
Robert Court	Action de Classe C	7.979	€ 0,01	€ 79,79	€ 290.255,61	AN
Mark Lapping	Action de Classe D2	66.061	€ 0,01	€ 660,61	€ 50.866,97	AN
Karl Bostock	Action de Classe D2	40.209	€ 0,01	€ 402,09	€ 30.960,93	AN
Ian Partington	Action de Classe D2	24.129	€ 0,01	€ 241,29	€ 18.579,33	AN
Joanne Ormod	Action de Classe D2	24.129	€ 0,01	€ 241,29	€ 18.579,33	AN
Stuart Clark	Action de Classe D2	6.326	€ 0,01	€ 63,26	€ 4.871,02	AN
Dieter Bergner	Action de Classe D1	78.330	€ 0,01	€ 783,30	€ 60.337,52	AN
Zdenek Rybczuk	Action de Classe D1	48.956	€ 0,01	€ 489,56	€ 37.710,95	AN
Dirk Scholz	Action de Classe D1	39.165	€ 0,01	€ 391,65	€ 30.168,76	AN
Zbigniew Woznica	Action de Classe D1	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	AN
David Etienne	Action de Classe D1	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	AN
Balasz Szabo	Action de Classe D1	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	AN
Marita Jaatinen	Action de Classe D1	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	AN
Chris Hart	Action de Classe D1	16.639	€ 0,01	€ 166,39	€ 12.816,71	AN
Jack Knott	Action de Classe D3	187.683	€ 0,01	€ 1.876,83	€ 1.876,83	Cash
Michael Alger	Action de Classe D3	56.191	€ 0,01	€ 561,91	€ 561,91	Cash
Carla Stucky	Action de Classe D3	16.264	€ 0,01	€ 162,64	€ 162,64	Cash

4766

Gene Welsh	Action de Classe D3	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Fred Fratto	Action de Classe D3	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Tammy Gianfortune	Action de Classe D3	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 203,30	Cash
Duane Owens	Action de Classe D3	16.264	€ 0,01	€ 162,64	€ 162,64	Cash
David Neal	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Doug Bengston	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Marty Dominique	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Anna Walker	Action de Classe D3	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 105,71	Cash
Hank Welter	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Cyndi Baumann	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 48,79	Cash
Gary Stanley	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 3.758,29	Cash
Darren Dean	Action de Classe D3	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 15.659,89	Cash
Edwin Goffard	Action de Classe D3	20.330	€ 0,01	€ 203,30	€ 15.660,20	Cash
Gary Rehwinkel	Action de Classe D3	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 105,71	Cash
Paul Toby	Action de Classe D3	10.571	€ 0,01	€ 105,71	€ 8.142,84	Cash
Mark Brownrigg	Action de Classe D3	7.319	€ 0,01	€ 73,19	€ 5.637,83	Cash
Simon Buswell	Action de Classe D3	7.319	€ 0,01	€ 73,19	€ 5.637,83	Cash
Nigel Hewitt	Action de Classe D3	4.879	€ 0,01	€ 48,79	€ 3.758,29	Cash
Mark Lapping	Action de Classe D3	2.000	€ 0,01	€ 20,00	€ 1.540,60	Cash
Karl Bostock	Action de Classe D3	1.220	€ 0,01	€ 12,20	€ 939,77	Cash
Ian Partington	Action de Classe D3	732	€ 0,01	€ 7,32	€ 563,86	Cash
Jo Ormod	Action de Classe D3	732	€ 0,01	€ 7,32	€ 563,86	Cash
Stuart Clark	Action de Classe D3	195	€ 0,01	€ 1,95	€ 150,21	Cash
Total	N/A	1.136.892	€ 0,01	€ 11.368,92	€ 4.306.233,74	N/A

Le montant de cent cinquante mille cent quatre-vingt-deux Euro et soixante-dix-sept cents (EUR 50.182,77) a été intégralement libéré en numéraire, preuve de quoi a été apportée au notaire.

La valeur totale des apports en nature est déclarée par les Souscripteurs concernés être de quatre million cent quarante trois mille huit Euro et soixante dix sept cents (EUR 4.143.008,77), laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué et décrit dans la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des contributions en nature se montant à EUR 4 143 008.77 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 515 702 nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 chacune, qui seront émises pour un prix de souscription total de EUR 5 157.02 avec EUR 5 157.02 qui sera alloué au capital social de la Société (105 202 actions de classe C, 249 646 actions de classe D1 et 160 854 actions de classe D2 ayant une valeur nominale de EUR 0.01 chacune) et EUR 4 137 851.75 qui sera alloué au compte de prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par le rapport du réviseur susmentionné.

Réalisation effective de l'apport

Les apporteurs, par leur mandataire, déclarent:

- être seuls propriétaires sans restriction des actifs apportés et possèdent les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les actifs apportés n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que les apporteurs ne détient de droit sur les actifs apportés;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des actifs apportés aux fins d'effectuer leur apport et le rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre I^{er} . Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de seize millions trois cent quatre-vingt-six mille douze Euro et sept centimes (EUR 16.386.012,07) représenté par les actions suivantes:

- trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions ordinaire de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les Actions de Classe A);
- un milliard deux cent quarante-quatre million six cent quarante-six mille neuf cent (1.244.646.900) actions ordinaire de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B);
- cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaire de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe C);
- deux cent quarante-neuf mille six cent quarante-six (249.646) Actions de Classe D1, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D1);
- cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) Actions de Classe D2, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D2);
- quatre cent quarante-trois mille cent cinq (443.105) Actions de Classe D3, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D3).
- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (ci-après, les Actions de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A et B et C et D1 et D2 et D3 et des Actions de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2 et Actions de Classe D3 listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- six (6) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A ou Action de Classe B ou Actions de Classe C ou

Actions de Classe D1 ou Actions de Classe D2 ou Actions de Classe D3 est transférée, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif; et

- six (6) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Émission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13, sous réserve des dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui serait en vigueur entre les Actionnaires le cas échéant.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à trois cent soixante-douze millions neuf cent six mille six cent quatre-vingt-dix Euro et trois centimes (EUR 372.906.690,03) représenté par trente-sept milliard deux cent quatre-vingt-dix million six cent soixante-neuf mille trois (37.290.669.003) Actions qui seront émises à la seule discrétion du Gérant (tel que défini ci-après), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sauf dispositions spécifiques des Statuts.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi. Le Gérant (tel que défini ci-après) est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux Actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises.

Les Actions de Commandité sont détenues par SCPack Holdings Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166916, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Les Actions de Commandité sont et resteront nominatives.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Classe d'Action est librement transmissible que sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre II. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs de Classe d'Action s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. Nonobstant les dispositions précédentes, toutes décisions qui entreraient en conflit avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société, devrait être considérée nulle et non avenue.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant et en accord avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre IV. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance). Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance pourra nommer un ou plusieurs membres, dont le mandat sera accordé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et conformément aux dispositions d'un accord entre obligataires qui peut être conclu de temps à autre parmi d'autres, tous les Actionnaires.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165132/924.

(130201782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Dalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.797.

—
Veuillez noter, qu'en date du 29 novembre 2013, Madame Caroline FELTEN, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, s'est démise de ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 décembre 2013, les démissions des Administrateurs Monsieur Fabio MASTROSIMONE, Monsieur François MEUNIER et Madame Sarah BRAVETTI ont été acceptées.

Suite à ces démissions le nombre des Administrateurs a été réduit à un et il a été pourvu à la nomination de Monsieur Davide DE BELLIS, demeurant Via Campione 58, CH-6816 Bissone (Suisse) en tant qu'Administrateur unique.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: DALCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013176623/19.

(130216050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Westmount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.271.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2013

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013170552/19.

(130207508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

A.G.P. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 58.191.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 19/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013177508/13.

(130217267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

HAZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle du 16 décembre 2013, Monsieur Guy BAUMANN, Monsieur Jean-Marie BETTINGER et Madame Marie-Laurence THILL, domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Sébastien BOMBENGER, Madame Viviane HENGEL et Madame Isabelle DEHAIBE, Administrateurs démissionnaires dont les mandats sont venus à échéance.

Les mandats du Commissaire aux Comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B - 63 115, a été renouvelé pour une durée de six ans.

Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 18 DEC. 2013.

Pour: HAZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013177854/22.

(130216605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pole Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

—
L'an deux mille treize.

Le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLE CONCEPT, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.303 (NIN 2005 2210 861),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1107 du 8 juin 2006;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1926 du 13 octobre 2006;

- suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 26 avril 2007, rectifié suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 14 mars 2007;

- suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2450 du 12 octobre 2011;

- suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ en date du 18 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3227 du 31 décembre 2011;

au capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Marc PIRLET, employé privé, demeurant à L-8027 Strassen, 24, rue Raoul Follereau, qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.
- 2.- Acceptation de la démission de Monsieur Marc PIRLET en tant qu'administrateur-délégué de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 3.- Ratification de tous les actes passés par l'administrateur-délégué au nom de la société.
- 4.- Nomination de l'administrateur Monsieur Marc PIRLET en tant qu'administrateur unique de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de POLE CONCEPT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en gestion et fourniture de services à ses participations et filiales directes ou indirectes. Elle a aussi pour objet la gestion de fonds de titrisation.

Elle peut réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant contribuer à son développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la création, le développement, la formation et le contrôle de toute société ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut de même émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
 - par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
 - par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Marc PIRLET en tant qu'administrateur-délégué de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier tous les actes passés par l'administrateur-délégué au nom de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Marc PIRLET, employé privé, né à Liège (Belgique), le 17 mars 1964, demeurant à L-8027 Strassen, 24, rue Raoul Follereau, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. PIRLET, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165063/201.

(130201651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

PH. Dean Divertissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.059.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

PH. DEAN DIVERTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-9530 WILTZ, 57, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B° 98059

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013170586/15.

(130208124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.292.

—
Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp., a special Limited Partnership, executed on 27 November 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.457 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp."

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase,

subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen AM 27. November 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.457 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "ECommerce Taxi Hong Kong S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013171434/77.

(130209543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «CARDINTEL INVESTMENTS FINANCIERS S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L- 1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 151 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 292 du 4 avril 1995,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 50.800.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 9, rue Basse L-4963 Clémency et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts de la Société.

2. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Jamie Thompson, de Robert Rodriguez Bernal et d'Alex Munoz de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décharge pleine et entière leur est accordé pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

3. Nomination avec effet immédiat de Messieurs Philippe Vanderhoven, Jean-Yves Stasser et de la société «CEPACOS INVESTMENTS S.A.» comme nouveaux administrateurs de la Société, et fixation de la durée de leur mandat.

5. Acceptation de la démission avec effet immédiat de la société «FIRI TREUHAND G.m.b.H» de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière leur est accordé pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

6. Nomination avec effet immédiat de la société «ACCOUNTIS S.A.» aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société et fixation de la durée de son mandat.

7. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, est indiqué sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale transfère le siège social au 9, rue basse L-4963 Clémency et modifie l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Clémency.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission avec effet immédiat de Jamie Edward, de Roberto Rodriguez Bernal et d'Alex Munoz de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat:

- Monsieur Jean Yves Stasser, gérant de sociétés, né le 16 septembre à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), demeurant professionnellement à L-4963 Clémency, 9 rue Basse;
- Monsieur Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clémency, rue Basse, 9; et
- La société «CEPACOS INVESTMENTS S.A.» ayant son siège social à L-4963 Luxembourg, 9 rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 148.988, représentée par son administrateur unique Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé.

Le mandat des trois administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2019.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission avec effet immédiat de la société «FIRI TREUHAND GmbH» de ses fonctions de commissaire aux comptes, et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale nomme en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat, la société «ACCOUNTIS S.A.» ayant son siège au 4 rue Jean Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B146.381.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/10/2013. Relation: LAC/2013/45731. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19/11/2013.

Référence de publication: 2013171380/85.

(130209256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Baumert,s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.583.

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jean-Paul BAUMERT, gérant de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 janvier 1951, demeurant à L-5816 Hesperange, 3, Montée du Château, détenteur de quatre cent soixante-dix (470) parts sociales;
- 2) Monsieur Luigi PIEROTTI, chauffagiste, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 novembre 1966, demeurant à L-5830 Alzingen, 7, rue de Hesperange, détenteur de trente (30) parts sociales;
- 3) Monsieur Winston BAUMERT, assistant à la direction, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 octobre 1986, demeurant à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

Les comparants sub 1) et 2), seuls et uniques associés actuels (les "Associés Existants") de la société à responsabilité limitée "BAUMERT, s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62583, (la "Société"), ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 20 avril 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 11 décembre 2001, laquelle assemblée a été publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 17 février 2003, aux termes de laquelle la devise d'expression du capital social a été convertie en euros.

- Que les Associés Existants, détenant 100% des parts sociales dans la Société ainsi que les droits de vote y attachés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée"), à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont délibéré sur les objets portés à l'ordre du jour suivant, étant entendu que le comparant sub 3), en tant que nouvel associé (le "Nouvel Associé") participera et votera uniquement pour les besoins des points 6 et seqq.;

- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune contre cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune;

2. Constatation de la nouvelle répartition des parts sociales;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente mille euros (30.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-dix (70) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision relative à l'augmentation de capital proposée;

4. Souscription des soixante-dix (70) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Paul BAUMERT: 34 parts sociales;

- Monsieur Winston BAUMERT: 36 parts sociales;

5. Libération intégrale des nouvelles parts sociales moyennant apport en numéraire;

6. Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des Statuts;

7. Suppression du dernier alinéa de l'article 11 et modification du dorénavant nouveau dernier alinéa de l'article 11 des Statuts;

8. Nomination de Messieurs Jean-Paul BAUMERT et Winston BAUMERT aux fonctions de gérant technique, respectivement gérant administratif et détermination de la durée de leurs mandats;

9 Fixation du pouvoir de signature de la gérance;

10. Divers.

Ensuite l'Assemblée, composée comme dit ci-avant, a pris, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Existants décident d'échanger les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune contre cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune et de les attribuer aux associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Les Associés Existants constatent que les cinquante (50) parts sociales seront dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Jean-Paul BAUMERT, pré-qualifié, quarante-sept parts sociales 47

Monsieur Luigi PIEROTTI, pré-qualifié, trois parts sociales 3

Total: cinquante parts sociales 50

Deuxième résolution

Les Associés Existants décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente mille euros (30.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-dix (70) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Troisième résolution

Les Associés Existants décident d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de Monsieur Winston BAUMERT, pré-qualifié, comme Nouvel Associé; Monsieur Luigi PIEROTTI, pré-qualifié, déclarant renoncer expressément à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus Messieurs Jean-Paul BAUMERT et Winston BAUMERT, lesquelles déclarent souscrire aux soixante-dix (70) parts sociales nouvelles comme suit:

- Monsieur Jean-Paul BAUMERT: 34 parts sociales;
- Monsieur Winston BAUMERT: 36 parts sociales.

Toutes ces parts sociales sont entièrement libérées par les prédicts souscripteurs moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Nouvel Associé, désormais autorisé à voter, rejoint les Associés Existants en Assemblée pour les besoins des résolutions à suivre.

Sur ce, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR), représenté par cent vingt (120)parts sociales avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que, suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, les cent vingt (120) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Jean-Paul BAUMERT, pré-qualifié, quatre-vingt-une parts sociales	81
Monsieur Winston BAUMERT, pré-qualifié, trente-six parts sociales	36
Monsieur Luigi PIEROTTI, pré-qualifié, trois parts sociales	<u>3</u>
Total: cent vingt parts sociales	120

Sixième résolution

L'Assemblée décide:

- de supprimer le dernier alinéa de l'article 11 des Statuts; et
- de modifier le dorénavant nouveau dernier alinéa dudit article 11 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la Société tant en demandant qu'en défendant."

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée:

- l'actuel gérant unique Monsieur Jean-Paul BAUMERT, pré-qualifié, comme gérant technique de la Société; et
- Monsieur Winston BAUMERT, pré-qualifié, comme gérant administratif de la Société.

Huitième résolution

Suite à la suppression du régime de signature statutaire des Statuts, l'Assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de trente mille euros (30.000,- EUR), la Société peut être également valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. BAUMERT, L. PIEROTTI, W. BAUMERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50603. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165335/122.

(130202080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

—
RECTIFICATIF

Ceci est une mention rectificative suite au dépôt effectué le 07/02/2013 n° L130023769 concernant le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013176752/14.

(130215648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Etnaresto Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3730 Rumelange, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.553.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3730 Rumelange, le 12 décembre 2013.

Monsieur Cuma YILDIZ

Gérant

Référence de publication: 2013176688/12.

(130215894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Columbus Global Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.600.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Columbus Global Opportunities, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.600 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2205 on September 5, 2012. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

THERE APPEARED:

Strategic Value Global Opportunities (Euro) Master Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, duly represented by its General Partner, SVGO European GP II, LLC (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Janine Labusch, lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is as follows:
 1. Dissolution of the Company;
 2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l. as the liquidator;
 3. Powers of the liquidator; and
 4. Instructions to the liquidator.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141 as the Company's liquidator (the Liquidator) and notes that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the engagement letter entered into between the Company and the Liquidator. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand and two hundred Euro (EUR 1,200,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Deutsche Übersetzung des vorhergehendes Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtzehnten November.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Hauptversammlung des Alleingeschafters von Columbus Global Opportunities, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 170.600, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500,- (die Gesellschaft) abgehalten. Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit Datum vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) am 5. September 2012 unter Nr. 2205. Die Satzung wurde seit diesem Datum nicht geändert.

IST ERSCHIENEN:

Strategic Value Global Opportunities (Euro) Master Fund II, L.P., eine Kommanditgesellschaft gegründet und organisiert nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay,

Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, wirksam vertreten durch ihre Komplementärin, SVGO European GP II, LLC (der Alleingesellschafter),

hier Kraft privatschriftlicher Vollmacht vertreten durch Frau Janine Labusch, Rechtsanwältin von Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., mit Berufsadresse 18-20 rue Edward Steichen.

Nachdem die Vollmacht „ne varietur von dem bevollmächtigten Vertreter des Alleingesellschafters und der unterzeichnenden Notarin unterschrieben wurde, bleibt die Vollmacht der vorliegenden Urkunde zwecks Einreichung bei den Registrierungsbehörden beigefügt.

Der Alleingesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, bittet die amtierende Notarin, Folgendes festzuhalten:

- I. Dass der Alleingesellschafter alle Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft hält;
- II. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:
 1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
 2. Ernennung von I.L.L. Services S.à r.l. als Liquidator;
 3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators; und
 4. Vergabe von Anweisungen an den Liquidator.
- III. Dass die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Gesellschaft I.L.L. Services S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 153.141, als Liquidator der Gesellschaft (der Liquidator) zu ernennen und dass dem Liquidator ein Gehalt zusteht, wie in der Mandatsvereinbarung zwischen der Gesellschaft und dem Liquidator festgelegt. Der Liquidator ist bevollmächtigt, mit alleiniger Unterschrift alles zu tun, was für die Liquidation der Gesellschaft und der Verwertung ihrer Aktiva notwendig ist.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt dem Liquidator sämtliche in Artikel 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie geändert, (das Gesetz) dargelegten Befugnisse zu erteilen.

Der Liquidator ist befugt alle Dokumente zu unterzeichnen und alle Geschäfte, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehen, ohne vorherige Ermächtigung des Alleingesellschafters vorzunehmen. Der Liquidator ist befugt einige seiner Befugnisse unter seiner alleinigen Verantwortung an eine oder mehrere Personen oder Gesellschaften für bestimmte spezifische Tätigkeiten oder Aufgaben zu übertragen.

Der Alleingesellschafter ist befugt Vorrauzahlungen des Liquidationserlöses (boni de liquidation) an den Alleingesellschafter, vorbehaltlich der Erstellung der Zwischenbilanz, zu leisten.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Liquidator anzuweisen alle Aktiva der Gesellschaft in bestmöglicher Art und Weise zu realisieren und alle ihre Schulden zu bezahlen.

Kostenschätzung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Aufwendungen jeglicher Form, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser notariellen Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, die Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Bitte der oben erschienenen Partei in englischer Sprache abgefasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen wird, und dass bei Widersprüchlichkeiten die englische Version den Ausschlag gibt.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem oben in diesem Dokument genannten Datum ausgefertigt wurde.

Nach Verlesung dieser Urkunde unterzeichnet die Notarin sie mit dem vom Alleingesellschafter bevollmächtigten Vertreter.

Signé: J. Labusch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013. LAC/2013/53574. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168093/133.

(130205551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Car Interior Design (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.537.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'Associé Unique de la Société en date du 12 décembre 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- d'accepter la démission de Mr Fabrice Huberty avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Michel De Groote, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013175459/14.

(130214697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.057.

—
Le bilan au 30 Juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176869/9.

(130216022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aste Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.368.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Stéphanie GUERDER, agent immobilier, née à Thionville (France), le 24 octobre 1977, demeurant 3, rue des Capucines, F-57940 Metzervisse (France);

2) Madame Angélique GUILHEM, agent immobilier, née à Villerupt (France), le 21 février 1976, demeurant au 4, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette; et

3) Monsieur Stefano SOMMA, agent immobilier, né à Verona (Italie), le 1^{er} avril 1974, demeurant au 4, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente, la location, la promotion immobilière ainsi que la gérance et l'administration de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ASTE IMMO S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Stéphanie GUERDER, prénommée, trente-trois parts sociales	33
2) Madame Angélique GUILHEM, prénommée, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Stefano SOMMA, prénommé, trente-quatre parts sociales	<u>34</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 54, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Antoine ABOU HAIDAR, agent immobilier, né à Damour (Chouf) [Liban], le 29 mars 1967, demeurant 2, Place du Marché, F-57270 Uckange (France).

b) Gérants administratifs:

- Madame Stéphanie GUERDER, agent immobilier, née à Thionville (France), le 24 octobre 1977, demeurant 3, rue des Capucines, F-57940 Metzervisse (France);

- Madame Angélique GUILHEM, agent immobilier, née à Villerupt (France), le 21 février 1976, demeurant au 4, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette; et

- Monsieur Stefano SOMMA, agent immobilier, né à Verona (Italie), le 1^{er} avril 1974, demeurant au 4, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des trois (3) gérants administratifs.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUERDER, A. GUILHEM, S. SOMMA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15944. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013171983/127.

(130210686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Hermitage Secure Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.12.2013.

Référence de publication: 2013176796/10.

(130215734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

IECH Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.674.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176835/10.

(130216258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

MNCC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.777.

In the year two thousand thirteen, on twenty-fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Shareholders) of MNCC International S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.72.777 (the Company), incorporated on 16 November 1999 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, Luxembourg, published in the Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, n° 68 dated 20 January 2000.

The meeting was opened with Ms Sara LECOMTE, private employee, with professional address in Luxembourg, as chairman (the Chairman). The Chairman appointed as secretary of the meeting (the Secretary) and the meeting elected as scrutineer of the meeting (the Scrutineer) Mrs Flora GIBERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and the meeting recorded that:

I. the Shareholders represented at the meeting and the number of quota shares (parts sociales) which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holder of the powers of attorney who represents the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 569,567 (five hundred and sixty-nine thousand five hundred and sixty-seven) quota shares (parts sociales), representing the entire subscribed share capital of the Company, are duly represented at the meeting. The Shareholders represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the meeting. The Shareholders decide to waive the convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. to waive the convening notice in respect of the meeting;

2. to reduce the subscribed capital by an amount of nine million seven hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euros (EUR 9,739,175.-) to bring it back from its present amount of fourteen million two hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euros (EUR 14,239,175.-) to four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000.-) by cancellation of three hundred eighty-nine thousand five hundred sixty-seven (389,567) existing shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (i) by allocation of eight million three hundred thirty-nine thousand one

hundred seventy-five euros (EUR 8,339,175.-) into a distributable reserve of the company and (ii) by reimbursement of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) to the Shareholders;

3. to decide the subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000.-) represented by one hundred eighty thousand (180,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up as follows:

1) Mr. Miguel Nigorra, having his domicile at Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Spain 159,779

2) Mrs. Corona Cobian, having her domicile at Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Spain 20,221"

The Shareholders, represented by Ms. Sara Lecomte, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the Attorney), by virtue of powers of attorney under private seal given which, after having been signed *ne varietur* by the Shareholders and the undersigned notary, hereby declared and requested the notary to act that:

First resolution

The Shareholders decide to waive the convening notice in respect of this meeting.

Second resolution

The Shareholders decide to reduce the subscribed capital by an amount of nine million seven hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euros (EUR 9,739,175.-) to bring it back from its present amount of fourteen million two hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euros (EUR 14,239,175.-) to four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000.-) by cancellation of three hundred eighty-nine thousand five hundred sixty-seven (389,567) existing shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (i) by allocation of eight million three hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euros (EUR 8,339,175.-) into a distributable reserve of the company and (ii) by reimbursement of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) to the Shareholders.

Third resolution

The Shareholders decide the subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000.-) represented by one hundred eighty thousand (180,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up as follows:

1) Mr. Miguel Nigorra, having his domicile at Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Spain 159,779

2) Mrs. Corona Cobian, having her domicile at Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Spain 20,221"

There being no further business, the Chairman adjourned the meeting.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale des associés (les Associés) de MNCC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72777 (la Société), constituée suivant acte notarié, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 68 du 20 janvier 2000.

L'assemblée générale a été ouverte avec Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire (le Secrétaire) et l'assemblée a nommé comme scrutateur (le Scrutateur) Madame Flora GIBERT, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après collectivement désignés comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau et l'assemblée ayant été ainsi constitués, le Bureau et l'assemblée ont acté que:

I. Les Associés représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont reportés sur une liste de présence, qui restera jointe au présent procès-verbal, et signée par le mandataire qui représente les Associés et les Membres du Bureau. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent procès-verbal.

II. Il ressort de la liste de présence que les 569,567 (cinq cent soixante-neuf mille cinq cent soixante sept) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dument représentées à la présente assemblée. Les Associés représentés déclarent avoir été avisés, et avoir été dument informés de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée. Les associés décident de renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. de renoncer aux formalités de convocation;

2. de réduire le capital social à concurrence d'un montant de neuf million sept cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 9.739.175,-) pour le ramener de son montant actuel de quatorze million deux cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.239.175,-) à quatre million cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) par l'annulation de trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-sept (389.567) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (i) par allocation de huit million trois cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 8.339.175,-) à une réserve distribuable de la société et (ii) par le remboursement d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) aux Associés;

3. de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit: «le capital social est fixé à quatre million cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) part sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, souscrites et entièrement libérées comme suit:

1) M. Miguel Nigorra, ayant son domicile à Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Espagne 159.779

(2) Mme Corona Cobian, ayant son domicile à Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Espagne 20.221»

Les Associés représentés par Mme. Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration réalisée sous seing privé, après avoir été signée ne varietur par les Associés et le notaire soussigné, ici déclarent et requièrent le notaire d'acter que:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation relatives à cette assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant de neuf million sept cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 9.739.175,-) pour le ramener de son montant actuel de quatorze million deux cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.239.175,-) à quatre million cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) par l'annulation de trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-sept (389.567) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (i) par allocation de huit million trois cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 8.339.175,-) à une réserve distribuable de la société et (ii) par le remboursement d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) aux Associés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

«le capital social est fixé à quatre million cinq cent mille euros (EUR4.500.000), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) part sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune, souscrites et entièrement libérées comme suit:

1) M. Miguel Nigorra, ayant son domicile à Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Espagne 159.779

(2) Mme Corona Cobian, ayant son domicile à Avenida. Jaime I, 158, Santa Ponça, Mallorca, Espagne 20.221»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53536.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013168408/143.

(130205403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 150.340.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 29 mars 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L120050690).

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173454/13.

(130210862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

In the year two thousand and thirteen,
on the twenty-ninth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Shelon Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 12 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1370 of 16 July 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1706 of 9 September 2009.

The meeting was declared open at 11.00 a.m. by Mr Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in 35 av. J. F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Vanessa LANZ, lawyer, with professional address in 35 av. J. F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Caroline PIMPAUD, lawyer, with professional address in 35 av. J. F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To receive and hear a joint merger report from the board of directors of the Company (the "Joint Merger Report") concerning the contemplated merger of the Company with its fully owned subsidiary Shelon Group GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at Fritz-Honsel-Strasse 30, 59872 Meschede, Germany and registered in the commercial register at the local court of Arnsberg under HRB 9078, with a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) (the "Absorbed Company").

2 To approve the common merger plan and, as a result, the merger, as further described in the common merger plan, between the Company, as absorbing company (the "Absorbing Company"), and the Absorbed Company pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Absorbing Company, by way of universal succession of the assets and liabilities of the Absorbed Company, without any restriction or limitation, to the Absorbing Company.

3 To appoint one or several attorneys-in-fact to implement the resolutions to be adopted on the basis of this agenda, including without limitation, to transfer the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession to the Absorbing Company and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger.

4 Miscellaneous.

(ii) That the common merger plan has been drawn up by the board of directors of the Absorbing Company and by the board of managing directors of the Absorbed Company on 22 October 2013 (the "Common Merger Plan").

(iii) That the present general meeting of the shareholders of the Absorbing Company is taking place at least one month after the publication of such common merger plan in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2686 of 28 October 2013.

(iv) That the Joint Merger Report has been drawn up by the board of directors of the Absorbing Company and by the board of managing directors of the Absorbed Company on 17 October 2013 describing the reasons for the merger, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbing Company and Absorbed Company as well as any legal, economic and social related implications of the merger. Such report has been notified by the Absorbed Company to the Absorbing Company and deposited at the registered office of the Absorbing Company at least one month prior to the date of the present general meeting of shareholders of the Absorbing Company.

(v) That the documents required pursuant to article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") have been deposited at the registered office of the Absorbing Company, for inspection by the shareholders and those persons having special rights against any of the Absorbing Company or Absorbed Company, at least one month prior to the date of the present general meeting of shareholders.

(vi) That the merger will become effective vis-à-vis third parties as at the date of publication of the present resolutions of the sole shareholder of the Absorbing Company approving the merger in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

(vii) That the interim annual accounts as at 30 September 2013 (the "Interim Accounts") of the Absorbing Company and the Absorbed Company have been presented to the undersigned notary.

(viii) That a copy of the Interim Accounts, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(ix) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(x) That the convening notices have been sent to the shareholders of the Company by registered mail on 17 October 2013.

(xi) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(xii) It appears from the attendance list that out of the one million (1,000,000) shares in issue, six hundred sixty-eight thousand two hundred forty-four (668,244) shares are represented so that more than half the share capital of the Company is represented.

(xiii) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda as set forth in the convening notice.

(xiv) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

After having heard and received the Joint Merger Report, the general meeting of shareholders resolved to approve the Common Merger Plan and the merger as further described in the Common Merger Plan pursuant to which the Absorbed Company is absorbed by the Absorbing Company by way of universal succession of the assets and liabilities of the Absorbed Company, without any restriction or limitation, to the Absorbing Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint any director of the Absorbing Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger, such as, notably but not exclusively to file with the Luxembourg Register of Commerce and Companies all declarations and formalities with regards to the Absorbing Company pursuant to the merger being effective.

Declaration

In accordance with article 271 (2) and 273ter of the Law, the undersigned notary (i) declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Common Merger Plan and of the legal acts and formalities imposed in order to render the merger effective between the Absorbing Company and the Absorbed Company and (ii) confirms that the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company will become effective toward third parties as at the date of publication of the present deed in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, are estimated approximately at thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, surname, occupation and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

There being no further business to be discussed, the meeting was closed at 11.15 a.m.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Shelon Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1370 du 16 juillet 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146796 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1706, en date du 9 septembre 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement au 35 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Vanessa LANZ, juriste, domiciliée professionnellement au 35 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Caroline PIMPAUD, avocat, domiciliée professionnellement au 35 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Présentation et lecture du rapport commun de fusion du conseil de gérance de la Société (le «Rapport Commun de Fusion») concernant la fusion projetée entre la Société et sa filiale intégralement détenue Shelon Group GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung régie par les lois allemandes, ayant son siège social Fritz-Honsel-Strasse 30, 59872 Meschede, Allemagne, immatriculée au registre commercial à la cour locale de Arnsberg sous le numéro HRB 9078 et ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) (la «Société Absorbée»).

2 Approbation du projet commun de fusion et, en conséquence, de la fusion telle que plus amplement décrite dans le projet commun de fusion, entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la Société Absorbée, au terme de laquelle la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante par transfert universel des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans restriction ou limitation aucune, à la Société Absorbante.

3 Nomination d'un ou plusieurs mandataires afin de mettre en œuvre les résolutions devant être adoptées sur base du présent ordre du jour, y compris sans limitation, transférer à la Société Absorbante l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée, et accomplir tous actes de quelque nature qu'ils soient nécessaires ou utiles afin que la fusion soit entièrement réalisée.

4 Divers.

(ii) Qu'un projet commun de fusion a été rédigé conjointement par le conseil d'administration de la Société Absorbante et par le conseil d'administration général de la Société Absorbée en date du 22 octobre 2013 (le «Projet Commun de Fusion»).

(iii) Que la présente assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante a eu lieu au moins un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2686 du 28 octobre 2013.

(iv) Que le Rapport Commun de Fusion a été rédigé par le conseil d'administration de la Société Absorbante et par le conseil d'administration général de la Société Absorbée le 17 octobre 2013 décrivant les raisons de la fusion, les conséquences anticipées pour les activités respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ainsi que toute implication juridique, économique et sociale liée à la fusion. Ce rapport a été notifié par la Société Absorbée à la Société Absorbante et a été déposé au siège social de la Société Absorbante un mois au moins avant la date de la présente assemblée générale d'actionnaires de la Société Absorbante.

(v) Que les documents requis par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («LSC») ont été déposés au siège social de la Société Absorbante, pour inspection par les associés et personnes titulaires de droits spéciaux contre la Société Absorbante ou la Société Absorbée et ce, un mois au moins avant la date de la présente assemblée générale d'actionnaires.

(vi) Que la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers à la date de la publication des présentes résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

(vii) Que les comptes intérimaires au 30 septembre 2013 (les «Comptes Intérimaires») de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont été présentés au notaire soussigné.

(viii) Qu'une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

(ix) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(x) Que les avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires de la Société par courrier recommandé le 17 octobre 2013.

(xi) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(xii) Il ressort de liste de présence que sur les un million (1.000.000) d'actions émises six cent soixante-huit mille deux cent quarante-quatre (668.244) actions sont représentées, de sorte que plus de la moitié du capital social de la Société est représentée.

(xiii) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(xiv) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu et examiné le Rapport Commun de Fusion l'assemblée a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion et la fusion telle que plus amplement décrite dans le Projet Commun de Fusion, au terme de laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante par transfert universel des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante sans aucune restriction ou limitation.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer tout administrateur de la Société Absorbante, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire afin de mettre en œuvre les résolutions ci-avant adoptées, et accomplir tous les actes de quelque nature qu'ils soient nécessaires ou utiles afin que la fusion soit intégralement réalisée et, en particulier mais non exclusivement, afin de déposer et d'accomplir auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg toutes les déclarations et formalités relatives à la Société Absorbante afin de rendre la fusion effective.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) et 273ter de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la fusion effective entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera effective vis-à-vis des tiers à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

Signé: N. GAUZÈS, V. LANZ, C. PIMPAUD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15798. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013173566/203.

(130211215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

Par résolutions signées en date du 4 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 26 novembre 2013:

Mr Wolfgang Tobias Entzian

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à partir du 26 novembre 2013 pour une durée illimitée:

Mr David Scott-Walton, né le 25 mars 1965 à Beverley, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013170537/18.

(130207560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Les statuts coordonnés au 27 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013170603/12.

(130208117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.553.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 octobre 2013

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013169810/12.

(130206848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Minorco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169801/12.

(130206630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünfzehnten November.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Luxembourg Investment Solutions S.A., einer société anonyme mit Sitz in der 5, rue Heienhaff, L-1736

Senningerberg, eingetragen bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 148.473 (die „Gesellschaft“),

gegründet unter dem Namen „Mas Luxinvest S.A.“ am 27. August 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Frau Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations (Memorial C), unter Nummer 2044 vom 19. Oktober 2009, abgehalten. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert, gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, am 18. Juli 2013.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Arlette Siebenaler, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Zur Schriftführerin und Stimmzählerin wird bestimmt Frau Solange Wolter, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Versammlungsausschuss ist somit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II.- Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünftausend (5.000) Namensaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.-), welche die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein und verzichten auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten.

III.- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet.

Tagesordnung

1. Änderung und Neufassung von Art. 2 der Gesellschaftssatzung, der nunmehr wie folgt lauten soll:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen („OGAWs“) und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds („OGAs“) und alternativer Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds („AIF“) (gemeinsam die „Fonds“), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 15 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz von 2010“) und dem Gesetz vom 12. Juli 2013 in seiner jeweils gültigen Fassung über die Verwalter alternativer Investmentfonds (das „Gesetz von 2013“).

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung und der Verwaltung von OGA's umfasst sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2010 genannten Funktionen.

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung und der Verwaltung alternativer Investmentfonds umfasst sämtliche in Anhang I des Gesetzes von 2013 genannten Aufgaben:

(i) Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds

- a) Portfolioverwaltung durchführen
- b) Risikomanagementaufgaben wahrnehmen
- c) Im Rahmen der kollektiven Portfolioverwaltung anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen
- d) Verträge abschließen
- e) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen und
- f) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben

(ii) Administrative Tätigkeiten gem. der in Anhang II des Gesetzes von 2010 beziehungsweise der im Anhang I des Gesetzes von 2013 unter dem Stichwort „Administrative Tätigkeiten“ aufgeführten Tätigkeiten.

(iii) Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

(iv) Dienstleistungen zur Erfüllung treuhänderischer Pflichten

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere der vorgenannten Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten (insbesondere Verwaltungsgesellschaften gemäß Kapitel 16 des Gesetzes von 2010) gründen. Das Kapital der Tochtergesellschaften kann ganz oder nur teilweise durch die Gesellschaft gehalten wer-

den. Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010 sowie dem Gesetz von 2013 bleiben.

2. Verschiedenes

Die Generalversammlung ersucht den Notar daraufhin, den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Alleiniger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, Art. 2 der Gesellschaftssatzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen ("OGAWs") und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorgenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds ("OGAs") und alternativer Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds („AIF“) (gemeinsam die "Fonds"), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 15 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 2010") und dem Gesetz vom 12. Juli 2013 in seiner jeweils gültigen Fassung über die Verwalter alternativer Investmentfonds (das „Gesetz von 2013“).

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung und der Verwaltung von OGA's umfasst sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2010 genannten Funktionen.

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung und der Verwaltung alternativer Investmentfonds umfasst sämtliche in Anhang I des Gesetzes von 2013 genannten Aufgaben:

- (i) Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds
 - a) Portfolioverwaltung durchführen
 - b) Risikomanagementaufgaben wahrnehmen
 - c) Im Rahmen der kollektiven Portfolioverwaltung anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen
 - d) Verträge abschließen
 - e) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen und
 - f) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben
- (ii) Administrative Tätigkeiten gem. der in Anhang II des Gesetzes von 2010 beziehungsweise der im Anhang I des Gesetzes von 2013 unter dem Stichwort "Administrative Tätigkeiten" aufgeführten Tätigkeiten.
- (iii) Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.
- (iv) Dienstleistungen zur Erfüllung treuhänderischer Pflichten

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere der vorgenannten Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten (insbesondere Verwaltungsgesellschaften gemäß Kapitel 16 des Gesetzes von 2010) gründen. Das Kapital der Tochtergesellschaften kann ganz oder nur teilweise durch die Gesellschaft gehalten werden. Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010 sowie dem Gesetz von 2013 bleiben."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf EUR 1.500.-.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen sind, schliesst die Vorsitzende die Versammlung.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53034. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. November 2013.

Référence de publication: 2013167558/122.

(130204327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 76, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einundzwanzigsten November.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Carlo HOFFMANN, wohnhaft in 76, rue du Bocksberg, L-6614 Wasserbillig,

hier vertreten durch Frau Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 8. November 2013,

welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass er der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PNEUS SERVICE HOFFMANN S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 59F, Route de Wasserbillig ist, welche durch notarielle Urkunde vom 9. März 2006 des Notars Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtssitz in Grevenmacher, gegründet wurde und im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1129 vom 10. Juni 2006 veröffentlicht wurde,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 114988.

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6686 Mertert, 59F, Route de Wasserbillig nach L-6614 Wasserbillig, 76, rue du Bocksberg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Carine GRUNDHEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013173504/40.

(130211187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

A Corps Parfait s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 165.056.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Signature.

Référence de publication: 2013177506/10.

(130216724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

A.D. Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013177507/10.

(130217197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

A.J.T. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.980.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177509/10.

(130217162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Astral International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTRAL INTERNATIONAL S.A. - SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2013177524/12.

(130216854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Librairie Prince Henri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 67, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174879/10.

(130213736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Bureau d'Architecture Web, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 101.153.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013176535/10.

(130215551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Bureau Veritas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176536/10.

(130215897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sedco Capital Global Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013174372/15.

(130212107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

CEFI, Central Europe Finance Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.274.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174644/9.

(130213934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GENIVAR Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013174454/12.

(130212528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Topinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 103.619.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme Topinvestment S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103619.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2013177330/12.

(130215927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
